

Connaissance de l'emploi

Le 4 pages du CEE, novembre 2015, numéro

125 *cee*
CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI

LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE : RESSOURCE OU FRAGILITÉ POUR L'EMPLOI ?

Thomas Sigaud
Centre d'études de l'emploi

Les chiffres incitent à la prudence quant aux effets de la mobilité géographique sur le chômage et l'emploi. Sur quatre décennies étudiées (1970-2012), les chances de retour à l'emploi des chômeurs ayant changé de département sont de plus en plus proches de celles des actifs qui n'ont pas bougé. En outre, le chiffre global masque des disparités importantes. En 2012, pour les cadres, la mobilité géographique accroît la probabilité de retrouver un emploi. À l'inverse, les chômeurs les moins qualifiés qui sont mobiles ont deux fois moins de chances de retrouver un emploi que ceux qui n'ont pas bougé.

Les actifs occupés qui changent de département de résidence ont, eux, un risque comparatif de plus en plus élevé de perdre leur emploi que les autres, avec une incidence aujourd'hui comparable quelle que soit leur qualification.

Cette étude empirique invite ainsi à dépasser une approche mécanique des effets de la mobilité géographique sur l'emploi. Prendre en compte les logiques professionnelles et personnelles à l'œuvre lors d'un changement de lieu de résidence est nécessaire pour comprendre la façon dont la mobilité peut être une ressource pour les uns, une contrainte pour les autres.

Partant du diagnostic selon lequel des centaines de milliers d'« emplois vacants » attendraient d'être pourvus alors que le taux de chômage se maintient à des niveaux très élevés, les rapports publics se succèdent depuis la fin des années 2000 pour inviter les travailleurs à « bouger pour l'emploi »¹. Une plus grande mobilité géographique des actifs permettrait d'améliorer le fonctionnement du marché du travail, de mieux adapter la localisation de la main-d'œuvre aux besoins du tissu productif et de réduire les profonds déséquilibres territoriaux créés par la crise de la fin des années 2000.

La promotion d'une plus grande mobilité géographique des travailleurs est ainsi devenue un « mot d'ordre » des politiques publiques (Fol, Miot, Vignal, 2014), postulant qu'être mobile constitue une ressource pour tous les actifs désireux de sécu-

riser leur trajectoire professionnelle *via* de plus nombreuses opportunités d'emploi. Les individus seraient ainsi confrontés à un arbitrage simple : la mobilité et l'emploi, d'une part, l'immobilité et le chômage, de l'autre. Mais ce lien univoque établi entre mobilité géographique et emploi se vérifie-t-il dans les faits ?

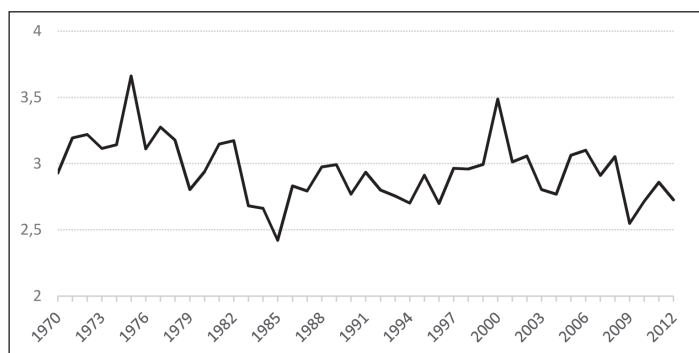
L'objectif de ce *Connaissance de l'emploi* est d'apporter une réponse empirique à cette question, en étudiant la façon dont coïncident mobilité géographique et mouvements dans l'emploi (entrées et sorties) en France depuis 1970, au moyen des enquêtes *Emploi* de l'Insee sur longue période (encadré). L'examen du lien entre changement de département de résidence et emploi invite à prendre en compte la complexité des arbitrages entre mobilité et immobilité, arbitrages autour desquels se construisent les modes de vie des actifs.

¹ Pour reprendre le titre du rapport parlementaire présenté au Premier ministre en 2009. On peut aussi citer les rapports du Conseil d'orientation pour l'emploi (2009 et 2013), du Conseil d'analyse économique (2010) ou du Conseil économique, social et environnemental (2011).

● Moins de mobilités géographiques qu'il y a quarante ans

Les mobilités résidentielles intradépartementales étant plus souvent associées à des logiques résidentielles que professionnelles (Debrand, Taffin, 2005), ce sont les mobilités interdépartementales qui sont analysées ici. Entre 2011 et 2012, 2,7 % des 15-59 ans actifs un an avant l'enquête ont changé de département de résidence, soit environ 550 000 individus mobiles (graphique 1).

Graphique 1. Taux de mobilité résidentielle interdépartementale des 15-59 ans



Source : enquêtes *Emploi*, Insee, ADISP-CMH.

Champ : individus âgés de 15 à 59 ans actifs un an avant l'enquête résidant en France métropolitaine à l'enquête et un an avant l'enquête.

Lecture : en 2001, 3 % des individus âgés de 15 à 59 ans actifs un an avant l'enquête résidaient dans un département différent un an avant l'enquête et à la date de l'enquête.

Le graphique 1 montre que l'évolution du taux de mobilité interdépartementale des actifs de 15 à 59 ans a suivi trois phases depuis 1975. Après avoir fortement baissé jusqu'en 1985, passant de 3,7 % à son minimum de 2,4 %, il remonte jusqu'en 2000, où il atteint 3,5 %. Il amorce ensuite une baisse marquée notamment par une chute brutale entre 2008 et 2009, où il passe de 3,1 % à 2,6 %. Au final, les changements de résidence interdépartementaux restent, en 2012, nettement inférieurs à ce qu'ils étaient au début des années 1970 ainsi qu'au début des années 2000.

Le taux de mobilité interdépartementale, tiré des enquêtes *Emploi*, diffère selon la situation dans l'emploi : en 2012, il était de 4,5 % pour les individus chômeurs un an avant l'enquête et de 2,5 % pour les actifs occupés, soit un écart de plus de 75 %. La plus grande mobilité résidentielle des chômeurs est vérifiée sur toute la période. L'écart s'est réduit au fil des années 1980 et 1990 pour atteindre son minimum en 2001 avec un taux de 3,5 % pour les chômeurs et de 3 % pour les actifs occupés. Mais les années 2000 ont vu le taux de mobilité résidentielle des chômeurs augmenter, connaissant notamment un pic en 2008 (5,8 %), alors que celui des actifs occupés diminuait régulièrement.

Les facteurs structurels, comme l'augmentation du nombre de familles monoparentales ou du taux d'activité des femmes, ne sont que faiblement corrélés au taux de mobilité résidentielle. Depuis la fin des années 1970, l'évolution des changements de département de résidence est avant tout procyclique. Les périodes de crise ne se traduisent plus depuis par une mobilité plus importante d'individus cherchant de nouvelles opportunités d'emploi, comme en 1975 par exemple, mais par l'immobilité tant des chômeurs que des actifs occupés.

LES ENQUÊTES EMPLOI

Les enquêtes *Emploi*, produites par l'Insee et diffusées par l'ADISP-CMH, sont la source de référence pour étudier les mobilités résidentielles et leur coïncidence avec les mobilités dans l'emploi. Elles contiennent un bloc de questions portant sur la situation des individus un an avant l'enquête, qui donne simultanément accès aux changements de situation résidentielle et professionnelle.

Mobiliser ce bloc de questions présente trois avantages :

- Identifier les changements de résidence sur un laps de temps court d'un an, ce qui résout nombre de questions méthodologiques soulevées par la mesure des mobilités résidentielles (Donzeau, Pan-Ké-Shon, 2009).
- Établir des séries longues, puisque ces données sont exploitables depuis 1970.
- Analyser les comportements résidentiels en partant de la situation des individus avant leur éventuelle mobilité. Seule source à décrire à la fois la position des salariés avant et après leur mobilité, les enquêtes *Emploi* permettent d'éviter en partie les lourds problèmes d'endogénéité entre mobilité résidentielle et position dans l'emploi.

Les données disponibles ne contiennent pas d'informations sur les motifs des mobilités ni sur le séquençage des mobilités géographiques et professionnelles : elles n'offrent donc pas la possibilité d'étudier d'éventuelles relations causales entre les deux. Les enquêtes *Emploi* ont aussi beaucoup évolué dans le temps et les séries longues imposent de travailler sur un jeu restreint de variables explicatives (Sigaud, 2014). Enfin, elles ne permettent pas de localiser les mobilités géographiques : elles n'identifient que le département de résidence des individus un an avant l'enquête, et la faible proportion de mobiles chaque année rend cette information inexploitable.

Malgré ces limites, les enquêtes *Emploi* sont la seule source statistique permettant d'examiner les modalités de coïncidence entre mobilités résidentielles et mouvements dans l'emploi.

● Trouver un emploi, un événement professionnel de moins en moins lié à la mobilité résidentielle

Afin de savoir si la mobilité résidentielle est liée ou a pu être liée au retour à l'emploi, la probabilité pour les chômeurs d'être devenus actifs occupés plutôt que d'être restés demandeurs d'emploi a été estimée par régression logistique. On a d'abord paramétré un modèle « brut » qui utilise la mobilité résidentielle comme seule variable indépendante, puis un modèle « contrôlé » qui ajoute les trois seules variables socio-démographiques disponibles depuis 1970 pour décrire la situation des chômeurs un an avant l'enquête : l'âge, le sexe et le niveau de diplôme (graphique 2).

Sur l'ensemble de la période, la mobilité résidentielle interdépartementale coïncide avec une plus grande chance d'entrer dans l'emploi, mais le coefficient associé au fait d'avoir été mobile plutôt qu'immobile a fortement diminué depuis les années 1970. De 2004 à 2007, années de conjoncture relativement clémente, s'installer dans un autre département va de pair avec des chances plus importantes d'accéder à l'emploi : l'augmentation du coefficient a été nettement plus forte que lors de la période de croissance du début des années 2000, indiquant que les opportunités d'emploi à saisir par les chômeurs ont été réparties de manière particulièrement inégale sur le territoire. Depuis la crise de 2008-2009, le coefficient estimé a à nouveau chuté jusqu'à n'être qu'à peine positif en 2012 : la mobilité résidentielle n'est donc plus aujourd'hui la ressource qu'elle a pu être pour obtenir un emploi.

La prise en compte des variables de contrôle (sexe, âge, diplôme) réduit le coefficient associé à la mobilité résidentielle, le rendant même légèrement négatif en 2004. Les chômeurs les plus mobiles sont donc aussi ceux qui présentent les caractéristiques socio-démographiques les plus propices à l'entrée dans l'emploi. Il en ressort que le changement de départe-

ment de résidence en tant que tel n'est pas une ressource pour entrer dans l'emploi. Celui-ci se cumule avec d'autres ressources, comme le diplôme, et obéit à des logiques autonomes qui ne peuvent être réduites à un seul arbitrage entre mobilité et chômage.

● La mobilité résidentielle : un risque pour les actifs occupés

Afin de savoir si la mobilité résidentielle fragilise, ou au contraire renforce, la situation des actifs occupés, la même démarche a été reproduite, en estimant par régression logistique la probabilité pour ces derniers d'être devenus chômeurs plutôt que d'être restés actifs occupés. On a à nouveau paramétré un modèle brut puis un modèle « contrôlé » en reprenant l'âge, le sexe et le niveau de diplôme comme variables socio-démographiques². Les deux modèles fournissent le même résultat : la mobilité interdépartementale coïncide avec un plus grand risque de sortir de l'emploi (graphique 3).

Excepté en 1970 et en 1973, les coefficients associés à la mobilité interdépartementale sont négatifs sur toute la période. Les actifs occupés qui changent de lieu de résidence ont donc un risque plus élevé de perdre leur emploi que les autres et ce risque a nettement augmenté au fil des années 1970 et 1980. Ce résultat est d'autant plus significatif que les titulaires de la Fonction publique, dont les mobilités résidentielles ne coïncident que très rarement avec une sortie de l'emploi vers le chômage, sont inclus dans la population étudiée. Les coefficients estimés par le modèle contrôlé montrent que, jusqu'au début des années 1990, l'âge, le sexe et le niveau de diplôme des individus mobiles réduisaient légèrement le risque de perdre son emploi. Ce risque est aujourd'hui indépendant des caractéristiques des salariés mobiles.

La mobilité résidentielle interdépartementale correspond donc à un risque significatif de perdre son emploi, risque qui s'est aggravé depuis les années 1980. L'analyse des données sur longue période indique que, si le changement de lieu de rési-

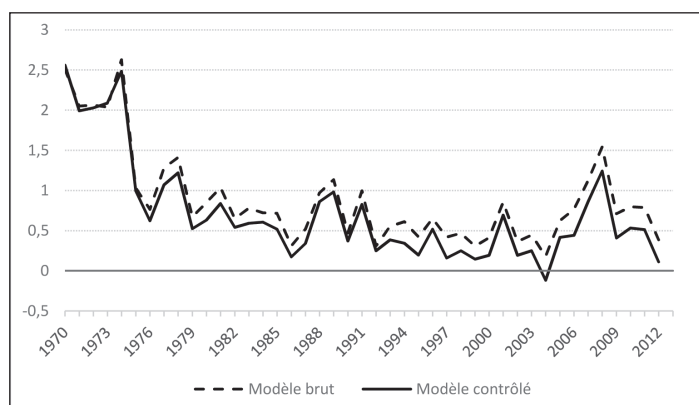
dence des actifs occupés pouvait être sécurisé sur le plan de l'emploi dans les années 1970, il ne l'est plus aujourd'hui. S'installer ailleurs impose aux travailleurs mobiles de renoncer à l'emploi qu'ils occupaient et à en chercher un autre. Cela dit, l'identification des changements de situation par les enquêtes *Emploi* ne porte que sur une période d'un an et les individus peuvent ne pas avoir encore eu le temps de retrouver un poste. La mobilité interdépartementale se traduit donc par une sortie vers le chômage à court terme, mais pas nécessairement à plus long terme.

● Mobilité résidentielle et emploi : de fortes segmentations socio-démographiques

Le lien entre mobilité résidentielle et mouvements dans l'emploi (entrées, sorties) a évolué dans le temps, mais il varie aussi selon les caractéristiques socio-démographiques des individus. La mobilité interdépartementale est très inégalement répartie dans l'espace social : elle est surtout une affaire de jeunes, d'hommes, de cadres, de diplômés et de salariés du secteur public (Sigaud, 2014). Les modalités d'articulation entre mobilité résidentielle et mouvements dans l'emploi sont aussi très segmentées. Le tableau présente l'effet estimé d'avoir effectué une mobilité départementale sur la probabilité de connaître un mouvement dans l'emploi, par âge, sexe et niveau de diplôme. Sur l'ensemble de la période, la mobilité résidentielle a bien un effet très positif sur la probabilité, pour les chômeurs, d'entrer dans l'emploi. Cependant, cet effet positif ne se retrouve que pour les chômeurs de sexe masculin, jeunes (15-29 ans) et très diplômés (niveau bac + 2 ou supérieur). Au contraire, il devient négatif pour les femmes, les chômeurs âgés de 40 ans ou plus et les moins diplômés.

L'incidence de la mobilité résidentielle sur la probabilité, pour les actifs occupés, de rester en emploi est elle aussi fortement segmentée. Là encore, elle s'avère négative sur la probabilité de trouver un emploi en ce qui concerne les moins diplômés et les femmes. Cependant, l'effet de l'âge s'inverse par rapport

Graphique 2. Mobilité résidentielle interdépartementale et probabilité d'entrer dans l'emploi

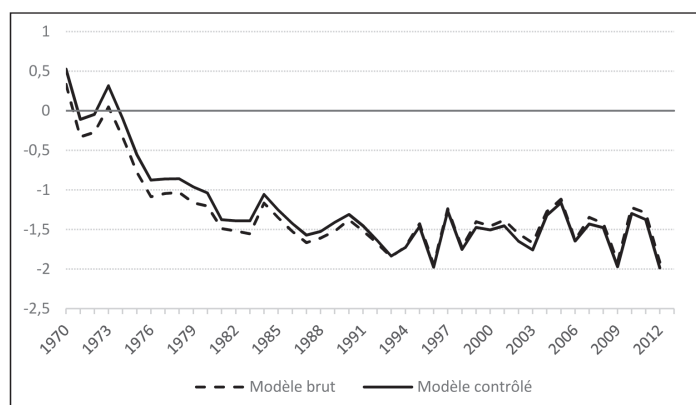


Source : enquêtes *Emploi*, Insee, ADISP.

Champ : individus de 15 à 59 ans résidant en France métropolitaine à l'enquête et un an avant l'enquête, au chômage un an avant l'enquête.

Lecture : un coefficient positif signifie que le fait d'avoir été mobile une année donnée augmente les chances d'être entré dans l'emploi cette année-là, en référence à tous les individus restés immobiles quelle que soit l'année. Un coefficient négatif signifie que le fait d'être mobile une année donnée diminue les chances d'être entré dans l'emploi.

Graphique 3. Mobilité résidentielle interdépartementale et probabilité de rester dans l'emploi



Source : enquêtes *Emploi*, Insee, ADISP.

Champ : individus de 15 à 59 ans résidant en France métropolitaine à l'enquête et un an avant l'enquête, actifs occupés un an avant l'enquête.

Lecture : un coefficient positif signifie que le fait d'avoir été mobile une année donnée augmente les chances d'être resté dans l'emploi cette année-là, en référence à tous les individus restés immobiles quelle que soit l'année. Un coefficient négatif signifie que le fait d'être mobile une année donnée augmente le risque d'être devenu chômeur.

² S'agissant des individus étant actifs occupés en l'an de l'enquête, il est possible d'introduire d'autres variables de contrôle comme, par exemple, leur catégorie socio-professionnelle. On a choisi ici de privilégier la reproduction des modèles en retenant les mêmes variables explicatives pour les actifs occupés que pour les chômeurs.

Effet de la mobilité interdépartementale sur les mouvements dans l'emploi et caractéristiques socio-démographiques

	Effet (<i>odds-ratio</i>) sur la probabilité d'être :	
	entré dans l'emploi	resté dans l'emploi
Mobilité (réf.= n'a pas changé de département)		
Mobilité interdépartementale	2,88 ***	0,49 ***
Mobilité et sexe (réf.= homme)		
Femme	0,52 ***	0,38 ***
Mobilité et âge (réf.= 30-39 ans)		
15-29 ans	1,51 ***	0,80 ***
40-49 ans	0,79 **	1,25 ***
50-59 ans	0,50 ***	ns
Mobilité et diplôme (réf.= baccalauréat)		
Aucun diplôme	0,61***	0,51 ***
CAP, BEP	0,70 ***	0,70 ***
Bac+2	1,68***	1,53 ***
Supérieur à bac+2	1,74 ***	2,10 ***

Source : enquêtes *Emploi*, Insee, ADISP-CMH.

Champ : individus de 15 à 59 ans résidant en France métropolitaine à l'enquête et un an avant l'enquête, chômeurs ou actifs occupés un an avant l'enquête.

*** : significatif au seuil de 1 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; ns : non significatif.

Lecture : à diplôme et sexe égal, le fait d'avoir connu une mobilité résidentielle interdépartementale plutôt que non augmente de 51 % (*odds-ratio* = 1,51) la probabilité d'être entré dans l'emploi chez les 15-29 ans.

à l'entrée dans l'emploi : la mobilité interdépartementale diminue les chances de rester dans l'emploi pour les 15-29 ans et les augmente pour les 40-49 ans.

Ces segmentations socio-démographiques illustrent la grande diversité des modalités d'articulation entre mobilité résidentielle et emploi. Ainsi, le fait que les femmes travaillent apparaît ici comme une variable d'ajustement en cas de mobilité interdépartementale. Concernant l'âge, les plus jeunes sont mobiles pour entrer dans l'emploi, alors que les plus âgés privilégient soit leur insertion professionnelle soit leur ancrage résidentiel. Enfin, l'impact sur l'emploi, différencié selon le diplôme, montre que les moins qualifiés évoluent sur des marchés du travail localisés et que la mobilité n'est pas pour eux l'atout qui peut, par contre, permettre aux plus qualifiés d'affiner leur recherche d'emploi. Ressource pour les uns, contrainte pour les autres : le lien entre mobilité géographique et emploi participe de logiques contraires.

● Mobilité et emploi : des arbitrages complexes

Si les données empiriques laissent apparaître, au début des années 1970, une forme de régulation de l'emploi par la mobi-

lité résidentielle des actifs, cette dernière n'est plus aujourd'hui une ressource pour sécuriser les trajectoires professionnelles. Elle peut l'être pour certains, notamment pour les plus diplômés, mais l'importance des segmentations socio-démographiques invite à considérer avec prudence les statistiques descriptives qui dressent un tableau en trompe-l'œil du lien entre mobilité géographique et emploi.

On observe surtout que les mobilités interdépartementales des salariés s'effectuent sans qu'il y ait sécurisation de leur position dans l'emploi. L'alternative à laquelle sont confrontés les individus ne se formule donc pas entre mobilité et emploi, d'une part, et immobilité et chômage, d'autre part. Parce que le parcours professionnel des actifs est inscrit dans des territoires qui ne sont jamais interchangeables, l'immobilité peut être aussi une ressource qu'ils choisissent de valoriser dans de véritables « ancrages de projet » (Vignal, 2005). De même, la mobilité géographique n'est jamais neutre et représente toujours une épreuve qui engage les individus à remettre en jeu leur mode de vie dans son ensemble : si la mobilité géographique a des effets positifs essentiellement pour les plus diplômés, c'est aussi parce que ceux-ci disposent des ressources nécessaires pour réussir leur « entrée en territoire » (Sigaud, 2015).

L'ambiguïté du lien entre mobilité géographique et emploi appelle donc à prendre en compte l'imbrication des logiques professionnelles et personnelles à l'œuvre lors d'un changement de lieu de résidence. Les arbitrages que celui-ci engage dépassent largement la seule question de l'emploi. Il faudra prendre en compte ces arbitrages – dans toute leur complexité – pour que la mobilité géographique des individus ne soit plus la pièce considérée comme manquante dans les politiques de sécurisation des parcours professionnels.

RÉFÉRENCES

- Debrand Thierry, Taffin Claude**, 2005, « Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans », *Economie et Statistique*, n° 381-382.
- Donzeau Nathalie, Pan Ké Shon Jean-Louis**, 2009, « L'évolution de la mobilité résidentielle en France entre 1973 et 2006 : nouvelles estimations », *Population*, vol. 4, n° 64.
- Fol Sylvie, Miot Yoan, Vignal Cécile** (dir.), 2014, *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques*, PUS, 260 p.
- Sigaud Thomas**, 2014, *Mobilités résidentielles et professionnelles des salariés en France : entreprises, marchés et territoires, une articulation en tension*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Dauphine, 600 p.
- Sigaud Thomas**, 2015, « Accompagner les mobilités résidentielles des salariés : l'épreuve de "l'entrée en territoire" », *Espaces et sociétés*, n° 162.
- Vignal Cécile**, 2005, « Logiques professionnelles et logiques familiales : une articulation contrainte par la délocalisation de l'emploi », *Sociologie du travail*, vol. 47, n° 2.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi (dernières publications, colloques et séminaires) sont en ligne sur le site : www.cee-recherche.fr

Elles sont également disponibles via la lettre électronique flash.cee, ainsi que sur le compte Twitter  [@CeeEtudesEmploi](https://twitter.com/CeeEtudesEmploi).

Centre d'études de l'emploi

29, promenade Michel Simon - 93166 Noisy-le-Grand Cedex

Téléphone : 01 45 92 68 00 - Mèl : cee@cee-recherche.fr - site : www.cee-recherche.fr

Directrice de publication : Christine Daniel - Rédactrice en chef : Marie-Madeleine Vennat

Conception technique et visuelle : Horizon - Imprimerie : Horizon C.P.P.A.P. : 0911 B 07994 - Dépôt légal : 1511-101 - Novembre 2015 - ISSN : 1767-3356